

# Free Mover



**Le statut Free Mover, vous confère une totale liberté de choix de l'université étrangère. Cependant, vous avez en charge toute l'organisation de votre mobilité, avant, pendant et après votre séjour à l'étranger.**

## Qui est concerné ?

- \* Les étudiants souhaitant absolument suivre des cours dans une université non partenaire.
- \* Les étudiants ayant déjà effectué une mobilité dans le cadre du programme Erasmus.

## Démarches

Vous devez prendre contact avec l'université qui vous accueillera. Une fois les démarches administratives accomplies (les universités étrangères opèrent une sélection des étudiants), vous devez payer les **droits d'inscription administrative et complémentaires dans les deux établissements**. Le règlement des frais de l'université Bordeaux Montaigne vous permettra de faire reconnaître les acquis pédagogiques à l'étranger à votre retour. Vous devez également candidater selon les modalités décrites [ci-après](#)

## Les aides financières

Il faut également noter qu'il vous sera extrêmement difficile, voire impossible, d'obtenir une quelconque aide financière à la mobilité de type procédure Aquimob.

À vous de vous renseigner auprès d'organismes privés afin de savoir s'il vous est possible d'obtenir un financement.

Pour une mobilité en Allemagne, pensez notamment :

- \* au Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherche sur l'Allemagne ( [CIERA](#)),
- \* à l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse ( [OFAJ](#))
- \* et au [DAAD](#).

Pour une mobilité au Québec, renseignez-vous auprès:

- \* de l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse ( [OFQJ](#)).